

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 18 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le 18 janvier à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire de MASSAY.

Présents :

LEVEQUE Dominique – PESKINE Jacques - JOURDAN Hélène - MORIN Monique - CHIPAUX Louis - ROUX Philippe - TOUBOUL Didier - IGNAZZI Linda - ALAPHILIPPE Stéphanie -

Absents :

BEGIN Dominique donne pouvoir à LEVEQUE Dominique  
DE MONTENAY Luc donne pouvoir à JOURDAN Hélène  
LESTOURGIE Géraldine donne pouvoir à IGNAZZI Linda  
QUIGNODON Valérie  
BOUGERET Jean-Louis  
MORIN Michel

Secrétaire de séance : IGNAZZI Linda

-----  
Lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve.  
-----

### 1. Union Cycliste Mehunoise – subvention pour le Prix des Vendanges

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention de l'Union Cycliste Mehunoise, pour le prix des vendanges à Massay. Cette épreuve est programmée pour le 29 septembre 2019. La subvention demandée est de 550,00 € (identique aux années passées).

Pour	12
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour l'attribution d'une subvention pour le prix des vendanges de l'Union Cycliste Mehunoise, et décide d'accorder une subvention de 550,00 € pour 2019.**

### 2. Avis sur la demande d'Extension d'une installation d'élevage porcine sur la commune de Massay au lieu-dit « la Pitancerie » présentée par SCEA BIO DUO

Monsieur le maire informe que la Préfecture a adressé le 23 novembre un arrêté préfectoral prescrivant une consultation du public pour l'extension d'un élevage porcin de la SCEA BIO DUO sur le territoire de la commune de Massay, au lieu-dit « la Pitancerie ».

Le dossier a été adressé par mail à tous les conseillers municipaux le 4 décembre 2018.

Un affichage réglementaire a été effectué à partir du 3 décembre 2018. Une consultation du public a été ouverte du lundi 17 décembre au samedi 12 janvier 2019. L'avis du conseil municipal est demandé (entre le 17 décembre et le 26 janvier 2019) .

Il s'agit de l'élevage porcin qui existe déjà à la Pitancerie. La zone d'épandage est située sur la commune de Reboursin (36) près de Vatan.

	Actuellement	Projet d'extension
porcelets post sevrage	245	355
porcs engraissement	400	600
<b>total</b>	645	955
<b>Total avec l'extension</b>	<b>1 600</b>	

*M. le maire indique qu'il est inquiet du nombre importants d'animaux, et qu'il lui semble que ce ne peut plus être vraiment du BIO. Les porcs sont élevés en intérieur sur de la paille. Mais souligne que personne n'est venu se plaindre.*

*M. Touboul indique que les normes françaises pour faire du bio sont draconiennes alors si on ne soutient pas la filière bio française, ce seront des animaux venant de pays étrangers où les normes ne sont pas les mêmes.*

*M. Chipaux demande s'il faut considérer une telle production comme une ferme ou comme une industrie.*

*Mme Jourdan indique qu'une telle ferme est en zone contrôlée et très surveillée.*

*Mme Mersey présente dans le public est interrogée : il n'y a ni odeur ni nuisances.*

Pour	5
Contre	1
Abstention	6

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour l'extension d'un élevage porcin de la SCEA BIO DUO sur le territoire de la commune, au lieu-dit la Pitancerie.**

*Pour : Mme Jourdan, MM. Chipaux, Touboul, Peskine, de Montenay*

*Contre : Mme Morin*

*Abstention : Mmes Ignazzi, Lestourgie, Begin, Alaphilippe, MM. Leveque, Roux*

### **3. Remboursement cautionnement de Mme Favière – régisseur**

Comme tous les ans, Monsieur le maire propose de prendre en charge le remboursement du cautionnement obligatoire pour la tenue des régies de Mme Sophie Favière (centre de loisirs, cantine/garderie, photocopies/fax). Ce montant s'élève à 15,00 €.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 15,00 € à Sophie Favière correspondant au paiement du cautionnement obligatoire pour la régie qu'elle a souscrit pour l'année 2019.**

### **4. Centre de Gestion du Cher - Adhésion au service de médecine préventive**

Monsieur le maire informe que les agents de la commune doivent passer une visite médicale au moins tous les 2 ans. Auparavant c'est auprès de la MSA à Vierzon que les agents étaient suivis. La MSA n'assure plus ce service, il convient de passer une convention avec le centre de gestion du Cher qui a mis en place un service de médecine préventive.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion du Cher et autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

### 5. Centre de loisirs – dates d'ouverture du centre 2019

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le centre de loisirs ouvrira ses portes aux dates suivantes :

	Dates des vacances	Dates d'ouverture du CDL
<b>Vacances Hiver</b>	Après les cours – samedi 09/02/19 Reprise des cours – lundi 25/02/19	Du lundi 11 février Au vendredi 22 février Soit 2 semaines
<b>Vacances Printemps</b>	Après les cours – samedi 06/04/19 Reprise des cours – mardi 23/04/19	Du lundi 8 avril Au vendredi 19 avril Soit 2 semaines
<b>Vacances Été</b>	Après les cours – samedi 06/07/19 Reprise des cours – lundi 02/09/19	Du lundi 8 juillet Au vendredi 2 août Soit 4 semaines
		<b>Camp d'ados</b> Du lundi 22 juillet Au samedi 27 juillet Soit 1 semaine
<b>Vacances de Toussaint</b>	Après les cours – samedi 19/10/19 Reprise des cours – lundi 04/11/19	Du lundi 21 octobre Au jeudi 31 octobre <b>férié : vend 1<sup>er</sup> novembre –</b> Soit 2 semaines
<b>Vacances de Noël</b>	Après les cours – samedi 21/12/19 Reprise des cours – lundi 06/01/20	fermeture

Les enfants seront accueillis de 3 à 12 ans de 7h30 à 18h30.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les dates d'ouverture du centre de loisirs selon le tableau ci-dessus pour l'année 2019.**

### 6. Centre de loisirs – tarifs 2019

Monsieur le maire propose de revoir les tarifs pour le centre de loisirs. Ils peuvent être soit maintenus soit augmentés sur la base de 2 %. Les tableaux suivants permettent de voir la projection possible :

montants 2018

	Année 2018	
	½ journée	journée
QF < 329	1.85	2.50
329 < QF < 568	3.20	5.25
568 < QF < 1200	5.70	9.85
1200 < QF	6.80	12.45

augmentations proposées

	Année 2018	
	½ journée	journée
QF < 329	1.90	2.60

329 < QF < 568	3.25	5.35
568 < QF < 1200	5.70	9.85
1200 < QF	6.80	12.45

M. le maire précise que se ne sont que les 2 premières tranches qui seraient augmentées, car elles bénéficient de l'aide de la CAF.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'augmentation des tarifs du centre de loisirs selon le tableau ci-dessous.**

	Année 2018	
	½ journée	journée
QF < 329	1.90	2.60
329 < QF < 568	3.25	5.35
568 < QF < 1200	5.70	9.85
1200 < QF	6.80	12.45

## **7. Centre de loisirs – prix des sorties**

Monsieur le maire propose que le prix des sorties 2019 du Centre de Loisirs pour les enfants s'établisse entre 5,00 € et 8,00 €. Cette variation tiendra compte du prix global de la sortie (transport + entrée).

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide que la contribution des parents pour l'année 2019 pour les sorties du centre de loisirs s'établisse entre 5,00 € et 8,00 €. Cette variation tiendra compte du prix global de la sortie (transport + entrée).**

## **8. Centre de Loisirs – encadrement et rémunération du personnel**

Monsieur le maire explique que pour le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, et comme chaque année, il convient de créer selon les séjours :

- 5 postes d'animateur diplômés
- 1 poste d'animateur stagiaire
- 2 postes d'animateur sans diplôme

La base juridique de ces contrats est « un accroissement saisonnier d'activités » (art. 3 alinéa 3 de la loi 26/01/84 modifié). Ces contractuels seront recrutés par période de vacances scolaires. Le recrutement pourra varier selon les séjours.

Monsieur le maire propose que la rémunération soit augmentée, pour tenir compte de la variation du SMIC (taux horaire brut 01/01/2019 de 10,03 €).

Les rémunérations s'établissent de la façon suivante :

### **Année précédente**

- Animateur diplômé : 62,00 € la journée soit 31,00 € la demi-journée
- Animateur stagiaire 58,00 € « » 29,00 € « »
- Animateur sans diplôme 50,00 € « » 25,00 € « »

### **Propositions**

- Animateur diplômé (taux H brut = 11,00€) soit 70,00 € journée - 35,00 € demi-journée
- Animateur stagiaire taux H brut = 10,37€) 66,00 € « » 33,00 € « »
- Animateur sans diplôme taux H brut = 8,96€) 57,00 € « » 28,50 € « »

Monsieur le maire estime qu'il faut faire attention au nombre d'animateurs recrutés par séjour, mais il est vrai aussi qu'il y a un nombre important d'enfants inscrits.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :  
de créer selon les séjours les postes suivants :**

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

- 5 postes d'animateur diplômé
- 1 poste d'animateur stagiaire
- 2 postes d'animateur sans diplôme

**La base juridique de ces contrats est « un accroissement saisonnier d'activités » (art. 3 alinéa 3 de la loi 26/01/84 modifié). Ces contractuels seront recrutés par période de vacances scolaires. Le recrutement pourra varier selon les séjours.**

**De rémunérer les animateurs de la façon suivante :**

<b>Animateur diplômé</b>	<b>70,00 €</b>	<b>la journée soit</b>	<b>35,00€</b>	<b>la demi-journée</b>
<b>Animateur stagiaire</b>	<b>66,00 €</b>	<b>« »</b>	<b>33,00 €</b>	<b>« »</b>
<b>Animateur sans diplôme</b>	<b>57,00 €</b>	<b>« »</b>	<b>28,50€</b>	<b>« »</b>

#### **9. Dons de deux œuvres par M. Yves METIVIER pour la commune**

Monsieur le maire informe que M. Yves METIVIER souhaite réaliser un don de deux œuvres à la commune de Massay :

- 2 toiles « Anniversaire » de 1,50 x 1,50

Considérant l'intérêt de ces pièces pour enrichir les fonds de la commune de Massay

Considérant que ce don n'est grevé ni de charges ni de conditions.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

*Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un don à la commune et que ces tableaux ne sont pas inclus dans le fond d'œuvre.*

*Mme Morin précise que 2 artistes de cet été ont donné une œuvre chacun.*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter le don de Monsieur Yves METIVIER (domicilié 6 rue Edouard Vaillant à Massay) soit 2 toiles « Anniversaire » de 1,50 x 1,50**

#### **10. Informations et questions diverses**

*a. Prochain Conseil municipal*

La date proposée est le 22 février 2019

*b. CDC – lettre de Mme la Préfète*

La lettre que Mme la préfète a écrit indique qu'elle attend la réponse des 4 communes qui ne répondront pas. Elle a acté un départ au 1<sup>er</sup> janvier 2020. mais juridiquement rien ne bloque pour le faire en cours d'année.

Le plus important pour Massay c'est maintenant l'avenir, et de commencer à travailler en amont. Il y a déjà un accord pour la participation aux réunions du PLUIH de la CDC VSB.

*Lettre de M. le Président de la république – le grand débat national*

un cahier de doléances a été mis en place en mairie.

### Plu de Massay

M. Chipaux demande où en est le PLU de Massay

M. le maire indique de Mme WIECEK est venue en mairie en décembre. Elle a arrêté sa fonction de géomètre mais continue certains dossiers comme Massay. Il faut la relancer.

### Travaux de restauration de l'église

Mme Morin demande où en est le lancement des travaux de l'église dans sa phase II.

M. le maire indique que le dossier a été relancé auprès de M. Guittot suite à la décision du conseil municipal de décembre.

Mme Morin demande ce qu'il en est du chauffage dans l'église, car elle a été sollicité par le père. M. le maire indique que l'on ne peut pas tout chauffer.

### Maison rue Pasteur en très mauvais état.

M. Touboul demande ce qui peut être fait pour cette maison vétuste.

M. le maire précise qu'il y a une procédure en cours depuis plusieurs années, a déjà rencontré la sous préfecture, qu'un expert nommé par le tribunal est déjà intervenu, qu'un nouvel arrêté de péril imminent a été adressé aux propriétaires.

M. le maire propose de rencontrer M. CARVES pour aborder avec lui les possibilités que la commune peut envisager.

### Atelier communal

M. le maire indique qu'il a fait le point avec Mme Clament, architecte, pour l'atelier communal cette semaine, pour relancer le projet. souhaite avoir la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

-----

LEVEQUE Dominique

PESKINE Jacques

BEGIN Dominique

JOURDAN Hélène

MORIN Monique

BOUGERET Jean-Louis

MORIN Michel

CHIPAUX Louis

ROUX Philippe

TOUBOUL Didier

IGNAZZI Linda

LESTOURGIE Géraldine

ALAPHILIPPE Stéphanie

QUIGNODON Valérie

DE MONTENAY Luc